

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE – S07

Séance du 30 juillet 2026 à 19 heures

Conseil Municipal du 30 juillet 2026 à 19h

Le trente juillet deux mille vingt-six le conseil municipal de la commune de SOS dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier SOUBIRON, Maire de la commune de SOS-GUEYZE-MEYLAN.

Présents : M. SOUBIRON Didier, M. SANNER Bruno, Mme SARION BOURDON Marie France, M. TONIN Patrick, Mme DE FRANCE Christine, Mme D'ALMEIDA Catherine, M. KOUDIJS Marco, M. REMAZEILLES Gilles, Mme COMPTE Nathalie, Mme FUSIER Cécile, Mme LIGNEAU Sabine, Mme MOREAU Magali, M. SOUBIRON Guillaume,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration Mme DUBOS Vanessa a donné procuration à M. SOUBIRON Guillaume

Absent : M. FORT Benoît.

Secrétaire de Séance : Mme MOREAU Magali

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 08.

Mme MOREAU Magali a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR	
N° DÉLIBÉRATION	OBJET
-	Approbation du procès-verbal de la séance précédente
S08-01-DEL2026	Délibération – Projet Vidéo Protection – Choix du Prestataire
S08-02-DEL2026	Délibération – Proposition de récompenses aux jeunes diplômés avec mention
S08-03-DEL2026	Délibération – Approbation de la servitude entre la commune et TE 47 – Chemin rural – Lieu-dit Loulié
S08-04-DEL2026	Délibération – Choix de l'entreprise pour des travaux sur chemins communaux
	Point – Présentation des nouveaux agents recrutés
	Point – Lecture de la convention des autorisations du droit des sols
	Point – Demande de subvention exceptionnelle suite aux violents séismes qui ont frappé le Venezuela
	Point – Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis – Stérilisation des chats libres
	Point Commission
	Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

2 – Projet Vidéo Protection – Choix du prestataire

La commune de SOS souhaite procéder à l'installation de caméras de vidéo protection sur 5 lieux différents sur la commune. 3 entreprises ont été sollicitée.

Lors de la consultation, il a été spécifié aux entreprises que le délai maximal de livraison du chantier était fixé au 31/12/2026.

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil municipal 3 devis :

	Achat (HT)	Location (HT)
Pulsat (Fabrice Piot)	13 336.77 €	-
Ariane Sécurité	35 501 €	810 € / mois
Lease Protect France	52 760 €	1 170 € / mois

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité**

Décide de retenir le devis de l'entreprise Pulsat (Fabrice Piot)
pour un montant de 13 336.77 € HT.

Dit que l'entreprise retenue s'engage à réaliser et livrer les travaux susdits avant le 31 décembre 2026, sans quoi cette décision deviendrait caduque et le conseil municipal pourrait confier le chantier à un autre prestataire.

Autorise monsieur le maire à signer tous les documents inhérents à cette décision.

3 – Proposition de récompenses aux jeunes diplômés

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de récompenser les jeunes ayant obtenu un diplôme avec mention à partir de l'année scolaire 2025/2026.

Il souhaite donner un chèque cadeau aux élèves ayant obtenu au minimum le brevet des collèges allant jusqu'aux diplômes de niveau 4 (BAC ou BP).

Les montants proposés sont les suivants :

Mentions	Brevet des Collèges	Bac ou équivalent niveau 4
Assez bien	20€	30€
Bien	25€	40€
Très bien	30€	50€
Très bien avec félicitation du jury	-	60€

Un recensement des élèves sera fait après la délibération et seulement ceux qui font leur demande auront droit à une carte cadeau. Elle sera alors distribuée à l'occasion d'un événement organisé par la commune dans les 5 mois suivant l'obtention du diplôme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote :

Pour : 7 voix

Contre : 5 voix

Abstention : 2 voix

Les suffrages étant partagés à égalité, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, la voix de M. le Maire est prépondérante.

En conséquence, la délibération est adoptée par l'effet de la voix prépondérante de M. le Maire.

Le conseil municipal, décide

- **d'accepter** de récompenser les jeunes ayant obtenu un diplôme sans notion de mention à partir de l'année scolaire 2025/2026
- **de préciser** que les diplômes concernés par cette récompense sont le brevet des collèges jusqu'aux diplômes de niveau 4 (équivalent à BAC et BP)
- **de définir** un montant fixe de 30 €
- **de déterminer** que ce montant sera donné à l'étudiant sous forme de carte cadeau uniquement
- **de préciser** que chaque jeunes diplômé devra se présenter à la mairie muni du diplôme obtenu, et que la carte cadeaux sera distribuée à l'occasion d'un événement organisé par la commune dans les 6 mois suivant l'obtention du diplôme.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à choisir l'entreprise qui éditera les cartes cadeaux et de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

4 – Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE47

Monsieur Didier SOUBIRON expose :

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il a été conclu une convention de servitude en date du 30 juillet 2026, sur le chemin rural cadastrée section C située au Lieu-dit Loulié sur la commune de Sos au bénéfice de TE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire intitulée TE 47 EXHUR-LOULIE (N°473022306 – EXHUR01).

Cette convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de cet ouvrage de distribution publique d'électricité.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant et tous les documents s'y rapportant.

5 – Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE47

Monsieur Didier SOUBIRON expose :

La commune de SOS a la compétence voirie pour l'entretien des chemins ruraux non revêtus. C'est dans ce cadre qu'elle envisage de procéder à la réfection de trois chemins ruraux : le chemin rural du Pont du Hé, le chemin rural de Larrat et le chemin rural de Loulié.

À cette fin, plusieurs entreprises ont été consultées. Deux d'entre elles ont répondu à cette consultation en transmettant un devis.

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil municipal 2 devis (montant HT) :

	NCS Travaux Publics	Bordin & Fils TP
Chemin rural du Pont du Hé	6 442.95 €	5 864.78 €
Chemin rural de Larrat	4 593.85 €	4 326.00 €
Chemin rural de Loulié	9 341.23 €	6 264.80 €
Total	20 378,03 €	16 455,58 €

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité**

Décide de retenir le devis de l'entreprise Bordin & Fils TP
pour un montant total de 16 455,58 € HT.

Dit que les crédits sont prévus au budget primitif investissement à l'article 2112.

Autorise monsieur le maire à signer tous les documents inhérents à cette décision.

6 – Points Divers

a- Point – Présentation des nouveaux agents recrutés

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2026 la création de deux postes :

- un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35 heures) pour les services de la mairie ;
- un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (15 heures) pour l'Agence Postale Communale.

À la suite de la publication de ces offres, la commune a reçu huit candidatures pour le poste à la mairie et trois candidatures pour le poste à l'Agence Postale Communale.

Après examen des dossiers, quatre candidats ont été retenus pour un entretien concernant le poste à la mairie et les deux candidats ont été reçus pour le poste à l'Agence Postale Communale. À la suite de deux désistements, les entretiens ont été menés avec les candidats restants.

À l'issue de la procédure de recrutement, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que :

- Mme Fournier Delphine a été retenue pour le poste à l'agence Postale Communale. Elle prendra ses fonctions à compter du 1er août ;
- Mme Thines Aline a été retenue pour le poste d'agent de gestion administrative à l'accueil de la mairie. Sa prise de fonctions est prévue le 26 octobre 2026, sous réserve de la finalisation de sa mutation.

b- Point – LA POSTE nouveaux horaires

Monsieur le Maire informe que suite au recrutement de madame FOURNIER Delphine, le Conseil qu'à partir du 1^{er} août 2026 les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale seront les suivants :

- Lundi : de 8 h 15 à 12 h 00
- Mercredi : de 8 h 15 à 12 h 00
- Vendredi : de 8 h 15 à 12 h 00

c- Point – Lecture de la convention des autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) transmise par **Albret Communauté**.

Il précise que cette convention définit les modalités selon lesquelles Albret Communauté assure, pour le compte de la commune, l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme. Elle précise les engagements respectifs de la commune et de Albret Communauté dans le cadre de cette mission.

Après présentation des principales dispositions de la convention et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de celle-ci et autorise Monsieur le Maire à la signer.

d- Point – Demande de subvention exceptionnelle suite aux violents séismes qui ont frappé le Vénézuéla

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par le Groupe de Secours Catastrophe Français, sollicitant l'aide de la commune à la suite des violents séismes ayant touché le Venezuela.

À l'issue des échanges avec les conseillers municipaux, le principe d'un soutien financier est retenu. Son montant, envisagé entre 50 € et 100 €, sera fixé lors de la prochaine séance du Conseil municipal et fera l'objet d'une délibération.

e- Point – Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis – Stérilisation des chats libres

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la nouvelle convention 2026 proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et à l'identification des chats libres sauvages présents sur la commune.

Après présentation des modalités de cette convention et échanges avec les conseillers municipaux, le Conseil donne un avis favorable à sa signature. Celle-ci sera soumise à l'approbation du Conseil municipal lors de la prochaine séance par le biais d'une délibération.

7 – Points commission

Commission travaux :

Monsieur le Maire et son Premier Adjoint présentent au Conseil municipal un point d'avancement des travaux en cours sur la commune.

Concernant l'école, la climatisation a d'ores et déjà été installée dans la salle de restauration. La commune est désormais dans l'attente de la livraison du second module, nécessaire à l'installation de la climatisation dans la salle de classe. À ce jour, le calendrier des travaux est respecté et la livraison du chantier est prévue avant la rentrée scolaire 2026-2027.

Concernant le projet d'aménagement de l'aire de camping-cars, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de terrassement sont désormais achevés.

Les travaux se poursuivent avec la réalisation des prochains raccordements aux réseaux d'eau potable et d'électricité. En revanche, des difficultés techniques ont été rencontrées concernant la mise en place d'une solution de traitement des eaux usées. Des études complémentaires sont en cours afin de retenir la solution la plus adaptée.

Ces contraintes entraîneront un léger décalage dans le calendrier prévisionnel du chantier. Toutefois, une solution devrait être trouvée rapidement, permettant ainsi la poursuite des travaux dans les meilleurs délais.

Concernant le projet de station-service, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une démarche administrative complémentaire est actuellement en cours avec le service instructeur. Celui-ci a sollicité la production d'une déclaration spécifique, qui est en cours d'élaboration. Cette formalité ne remet pas en cause le projet et sera régularisée dans les meilleurs délais.

Concernant le projet de centre de santé, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'ensemble des pièces demandées par l'**Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)** a été transmis dans le cadre du dossier relatif à l'archéologie préventive.

Le dossier est désormais entre les mains des services compétents, qui procéderont à son instruction. La commune est dans l'attente de leur retour afin de connaître les éventuelles prescriptions archéologiques et de pouvoir poursuivre les démarches nécessaires à l'avancement du projet.

Commission Santé :

Sabine Ligneau, élue représentante de la commune à la commission Santé à Albret Communauté informe le Conseil municipal que la commission intercommunale Santé s'est réunie à la fin du mois de juin afin de présenter les orientations qui structureront la politique de santé du territoire jusqu'en 2028.

Cinq axes prioritaires ont été retenus :

- la prévention et l'accès aux soins pour tous ;
- la santé des adolescents et des jeunes adultes ;
- la santé des seniors ;
- la santé et l'environnement ;
- la santé mentale.

Ces orientations ont pour objectif de répondre aux besoins de la population en favorisant une approche globale de la santé, en renforçant les actions de prévention et en développant les partenariats entre les différents acteurs du territoire.

Au cours de cette réunion, il a également été annoncé l'inauguration d'une deuxième Maison de Santé Pluridisciplinaire à Nérac, destinée à renforcer l'offre de soins sur le territoire. Par ailleurs, la Communauté de communes a procédé à l'acquisition d'un terrain situé à proximité de cet équipement afin de permettre, à terme, l'implantation d'une antenne de **La Candélie**, établissement spécialisé dans la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques.

Sortir plus

La Communauté de communes a également présenté une action visant à promouvoir le dispositif « **Sortir Plus** », développé en partenariat avec les caisses de retraite et les services d'aide à domicile. Destiné aux personnes de plus de 75 ans, ce dispositif a pour objectif de faciliter leurs déplacements, notamment pour les rendez-vous médicaux, les démarches administratives, les courses ou les activités de la vie quotidienne, grâce à une aide financière dédiée à la mobilité.

Charte éthique et de fonctionnement du RASCA

Enfin, les membres de la commission ont présenté la **charte éthique et de fonctionnement du RASCA (Réseau d'Analyse des Situations Complexes en Albret)**. Ce réseau réunit les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social intervenant sur le territoire afin de favoriser une meilleure coordination dans l'accompagnement des personnes confrontées à des situations complexes. La charte rappelle les principes qui encadrent ce travail partenarial, notamment le respect de la confidentialité, le partage d'informations dans le cadre réglementaire, la coopération entre les différents intervenants, le respect des droits des personnes accompagnées ainsi que la recherche de solutions concertées et adaptées à chaque situation.

Commission Action sociale :

La commission Action sociale poursuit régulièrement le suivi des personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables, mis en place notamment dans le cadre du plan de gestion des épisodes de canicule.

Au regard des fortes chaleurs enregistrées au cours des dernières semaines, les quatre membres de la commission ont pris contact par téléphone avec les personnes inscrites sur ce registre afin de s'assurer de leur état de santé et de leurs besoins éventuels. Ce dispositif a permis de maintenir un lien de proximité avec les administrés concernés et le bilan de cette campagne d'appels est très satisfaisant.

Afin de mieux faire connaître ce service, la commission adressera prochainement un courrier aux administrés susceptibles de bénéficier de ce dispositif et qui ne sont pas encore inscrits sur le registre. Ce courrier présentera les objectifs du registre communal ainsi qu'un questionnaire confidentiel destiné à recueillir les informations nécessaires pour permettre à la commune d'apporter, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Enfin, la commission engagera prochainement une réflexion sur le choix des coffrets de fin d'année qui seront offerts par la commune aux habitants âgés de plus de 75 ans.

Commission affaires scolaires :

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion consacrée à l'offre scolaire, qui s'est tenue le 7 juillet en bureau communautaire, en présence de Monsieur l'Inspecteur d'académie.

Au cours de cette réunion, l'Inspecteur d'académie a rappelé que le territoire est confronté à un **contexte démographique en mutation**, marqué notamment par une baisse de la natalité, dont les effets se font particulièrement ressentir dans les territoires ruraux. Dans cette perspective, il a invité les communes à être force de proposition afin d'anticiper les évolutions à venir et de participer à une réflexion collective sur l'organisation de l'offre scolaire à l'échelle du territoire.

Une nouvelle réunion est prévue au mois de septembre afin de poursuivre les échanges et d'approfondir les réflexions engagées.

Commission Culture, patrimoine et Tourisme

La commission Culture, Patrimoine et Tourisme poursuit son travail de valorisation du patrimoine communal. À cette fin, elle procède actuellement au recensement et à la collecte des informations nécessaires à l'élaboration d'un flyer de présentation des églises de la commune.

Parallèlement, la commission étudie la possibilité de mettre en place des visites guidées commentées, afin de faire découvrir aux habitants et aux visiteurs la richesse historique, architecturale et patrimoniale de ces édifices.

8 – Questions diverses

Problème rencontré par un vacancier avec les bornes électriques placées place Armand Fallières.

À la suite du branchement de son véhicule, le câble électrique est resté bloqué sur la borne, empêchant son retrait pendant plusieurs heures.

Malgré plusieurs tentatives pour contacter l'entreprise en charge de la maintenance de ces équipements, aucune assistance n'a pu être obtenue dans un délai satisfaisant. Monsieur le Maire a ainsi reçu l'usager en mairie afin de l'accompagner dans la recherche d'une solution.

Un courrier sera adressé au prestataire afin de signaler cet incident, de rappeler l'importance d'une disponibilité adaptée du service de maintenance et de demander une intervention rapide pour procéder à la remise en état et au rescelllement de la borne défectueuse.

Valorisation du patrimoine communal – Les fontaines Paul DAT à SOS

Une élue a été sollicitée par un administré souhaitant proposer un projet de valorisation des fontaines présentes sur la commune.

Ces ouvrages, témoins du patrimoine communal et de l'histoire locale liée à l'accès à l'eau, méritent d'être préservés et mis en valeur. Plusieurs fontaines ont ainsi été recensées sur le territoire communal, dont l'une a déjà fait l'objet d'une rénovation à l'initiative de cet administré.

Le projet consisterait à poursuivre cette démarche de restauration des différents ouvrages afin de mieux les faire connaître et de valoriser ce patrimoine auprès des habitants et des visiteurs.

Le Conseil municipal prend acte de cette initiative et souligne l'intérêt porté par cet administré à la préservation du patrimoine local.

Monsieur le Maire lève la séance à 10h15.

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 30 juillet 2026

Délibérations prises durant la séance :

N° DÉLIBÉRATION	OBJET	Approuvée ou Rejetée
S08-01-DEL2026	Délibération – Projet Vidéo Protection – Choix du Prestataire	Approuvée
S08-02-DEL2026	Délibération – Proposition de récompenses aux jeunes diplômés avec mention	Approuvée
S08-03-DEL2026	Délibération – Approbation de la servitude entre la commune et TE 47 – Chemin rural - Lieu Dit Loulié	Approuvée
S08-04-DEL2026	Délibération – Choix de l'entreprise pour effectuer des travaux sur trois chemins communaux	Approuvée

Le trente juillet deux mille vingt-six le conseil municipal de la commune de SOS dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier SOUBIRON, Maire de la commune de SOS-GUEYZE-MEYLAN.

Présents : M. SOUBIRON Didier, M. SANNER Bruno, M. TONIN Patrick, Mme, SARION BOURDON Marie-France, Mme DE FRANCE Christine, Mme D'ALMEIDA Catherine, M. KOUDIJS Marco, M. REMAZEILLES Gilles, Mme COMPTE Nathalie, Mme FUSIER Cécile, Mme LIGNEAU Sabine, Mme MOREAU Magali, M. SOUBIRON Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mme DUBOS Vanessa a donné procuration à M. SOUBIRON Guillaume

Absent : M. FORT Benoît

Secrétaire de Séance : Mme MOREAU Magali

Président de séance : M. SOUBIRON Didier

Fait en Mairie les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
MOREAU Magali



Le Maire,
SOUBIRON Didier

